



POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Consciente de l'enjeu que représente la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, **VERTICE I ARAGON** s'engage à intégrer cette protection dans ses activités.

Cette contribution à la durabilité fait appel à un sens de la responsabilité et de l'éthique, ainsi qu'à un engagement indéfectible en matière de conservation et de protection de l'environnement tout en encourageant les économies et l'efficacité énergétiques.

Cet engagement se matérialise par la promotion de la responsabilité environnementale et par la divulgation de l'intégration de la protection de l'environnement dans chacune de nos actions.

Les bonnes pratiques environnementales se basent sur les principes suivants :

- Garantie du respect de la réglementation environnementale applicable à nos activités.
- Analyse des répercussions que chaque activité peut avoir sur l'environnement grâce à l'application de critères environnementaux lors des processus de planification et de prise de décisions.
- Identification de nouvelles améliorations environnementales dans le cadre de chaque projet.
- Réduction des déchets grâce à leur recyclage et leur réutilisation.
- Divulgation de notre politique environnementale auprès de nos employés, sous-traitants, fournisseurs et clients.
- Sensibilisation environnementale par le biais d'actions éducatives et de divulgation auprès de la totalité du personnel de VERTICE. Promotion de bonnes pratiques environnementales et d'économie d'énergie.

LA DIRECTION
05-11-2008